

Données personnelles

Nom, prénom : Dossier no :
Date de naissance : AVS no :
Etat civil : Nationalité(s) :
Rue :
NPA, localité : Pays :
Téléphone : E-mail privé :

Rachat

Avez-vous effectué un rachat auprès d'une institution de prévoyance
au cours des trois dernières années ? oui non

Utilisation des fonds

- Acquisition d'un logement principal Construction d'un logement principal
 Travaux de transformation du logement principal
 Remboursement d'un prêt hypothécaire (à l'exclusion des intérêts hypothécaires, des intérêts moratoires ou des commissions grevant un logement principal)
 Acquisition de parts d'une coopérative de construction ou d'habitation, destinées à un logement principal

Les fonds de la prévoyance professionnelle doivent être utilisés pour un logement pour les propres besoins de l'assuré(e), c'est-à-dire qu'il doit s'agir d'un logement à son lieu de domicile ou de séjour habituel. Les fonds ne peuvent pas être utilisés dans le cadre d'un logement de vacances, même si ce dernier est destiné à être utilisé un jour comme logement principal. L'acquisition d'un terrain à bâtir sans projet d'y construire une habitation n'est pas possible.

Adresse exacte du logement

Rue :
NPA, localité : Pays :

Nous vous prions de nous indiquer votre nouvelle adresse dès que celle-ci sera valable.

Propriétaire du logement

- Je suis seul(e) propriétaire du logement
 Je suis co-propriétaire (propriétaire d'une quote-part) du logement avec :
 mon/ma conjoint(e) / partenaire enregistré(e) mon/ma concubin(e) autre
 Je suis propriétaire commun du logement (propriétaire de l'intégralité du logement) avec mon/ma conjoint(e) / partenaire enregistré(e)

Toute autre forme de propriété est exclue pour bénéficier du versement anticipé.

Montant et date du versement anticipé

- Montant total disponible CHF

NB : le montant minimal du versement anticipé est de CHF 20'000.00, sauf pour les polices de libre passage.

Date du versement souhaitée :

Délai de paiement : 10 jours ouvrables une fois le dossier complet reçu.

Adresse de paiement du versement anticipé

IBAN no :
Nom de l'établissement financier :
NPA, localité : Pays :
Titulaire du compte : vendeur prêteur ou créancier hypothécaire notaire entrepreneur
Nom, prénom du titulaire du compte :
Rue :
NPA, localité : Pays :



Remarques pour les paiements à l'étranger

- veuillez joindre un relevé d'identité bancaire (RIB) avec les numéros IBAN et SWIFT
- sauf avis contraire de votre part, le paiement sera effectué dans la monnaie du pays de destination.

Adresse du notaire (en cas d'acquisition et de construction)

Nom :

Rue :

NPA, localité : Pays :

Fiscalité

- Je suis domicilié(e) en Suisse et le logement pour lequel je demande le versement anticipé se situe en Suisse.

Je prends note que le versement anticipé sera déclaré aux autorités fiscales par l'intermédiaire de Retraites Populaires, conformément à la législation fédérale sur la prévoyance professionnelle. Au moment du paiement, le versement anticipé sera assujéti à l'impôt, en tant que prestation en capital provenant de la prévoyance. L'impôt dû devra être payé par mes fonds propres et ne pourra pas être prélevé sur le versement anticipé.

- Je suis domicilié(e) à l'étranger et/ou le logement pour lequel je demande le versement anticipé se situe à l'étranger.

Je prends note que le versement anticipé sera déclaré aux autorités fiscales par l'intermédiaire de Retraites Populaires, conformément à la législation fédérale sur la prévoyance professionnelle. Au moment du paiement, un impôt à la source sera retenu sur le versement anticipé. Afin de permettre à Retraites Populaires de déterminer le barème applicable, je confirme que ma situation personnelle est la suivante :

- personne seule (célibataire, veuve, divorcée ou imposée séparément)
- personne seule qui assume l'entretien complet d'un enfant mineur, en apprentissage ou aux études
- personne mariée vivant en ménage commun.

Le remboursement de l'impôt peut, dans certains cas, être demandé dans un délai de trois ans. Une formule officielle de demande de remboursement vous sera remise avec l'attestation concernant l'impôt à la source.

Signatures

Je déclare que tous les renseignements fournis ci-dessus sont conformes à la vérité.

Je suis conscient(e) que si le présent document est rempli de manière inexacte ou incomplète, Retraites Populaires pourra différer, voire exclure, le versement anticipé. En particulier, je prends note que je suis tenu(e) de produire tous les justificatifs ou moyens de preuves nécessaires.

J'ai pris note des conséquences importantes d'un versement anticipé, imposées par la législation :

1. Le versement anticipé entraînera une réduction des prestations présumées à la retraite.
2. Le versement anticipé pourrait entraîner une réduction des prestations en cas de décès et d'invalidité. Vous avez la possibilité de combler tout ou partie de cette éventuelle lacune de prévoyance. Si vous souhaitez une analyse personnelle de votre situation, notre service conseil clients est à votre disposition.
3. Pour les logements en Suisse, Retraites Populaires devra requérir la mention d'une restriction du droit d'aliéner du Registre foncier. En ce qui concerne les logements à l'étranger, nous vous informons que dès réception de votre dossier, une convention de remboursement à l'étranger vous sera adressée par courrier en vous priant de bien vouloir nous la retourner dûment signée pour accord. Le versement ne pourra s'effectuer qu'à réception de ce document.
4. En cas de remboursement du versement anticipé à l'institution de prévoyance, vous aurez la possibilité de demander le remboursement de l'impôt payé sans intérêt. Le droit au remboursement de l'impôt payé s'éteint dans les trois ans à partir du remboursement du versement anticipé.

.....
Lieu et date

.....
Signature de l'assuré(e)*

Le/la conjoint(e) / partenaire enregistré(e) a pris connaissance des conséquences qu'entraîne le versement anticipé de la prestation de son/sa conjoint(e) / partenaire enregistré(e) et donne son accord.

.....
Lieu et date

.....
Signature du/de la conjoint(e)* / partenaire enregistré(e)*

* Voir sur la page suivante les justificatifs à fournir

Justificatifs à produire (indispensable au traitement de votre dossier)

1. Pour la légalisation des signatures

- Pour les personnes non-mariées et qui ne sont pas liées par un partenariat enregistré (célibataires, divorcées, partenariat dissout ou veuves) : certificat d'état civil datant de moins d'un mois, à demander auprès de l'Office d'état civil compétent
- Pour les personnes mariées, séparées ou liées par un partenariat enregistré : signatures de l'assuré(e) et de son/sa conjoint(e) ou partenaire enregistré(e) légalisées auprès d'un notaire. Les personnes concernées peuvent également se rendre auprès de notre réception ou d'une de nos agences, munies d'une pièce d'identité afin de faire authentifier sans frais leur signature.

2. Pour la demande de versement anticipé

- Présent formulaire dûment rempli, daté et signé
- Lettre de confirmation de l'utilisation des fonds de la banque ou du notaire
- Extrait du Registre foncier ou copie du projet d'acte de vente
- Preuve de l'acquittement des frais de traitement de dossier, soit CHF 300.00 pour le versement anticipé (CCP 10-58-1).

Autres documents à nous fournir selon le motif du versement anticipé

- a. Construction
 - Attestation de date de fin des travaux.
- b. Travaux, transformations
 - Justificatifs des travaux, devis détaillés, etc.
- c. Remboursement d'un prêt
 - Contrat de prêt
 - Confirmation de votre banque hypothécaire de la valeur du prêt à ce jour.
- d. Achat de parts sociales
 - Règlement ou statuts de la coopérative d'habitation
 - Les parts sociales originales.